

**L'an deux mil vingt et un, le douze du mois de juillet** à 19 H 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEVEN dûment convoqué s'est réuni,  
à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian,  
Maire.

**Etaient présents** : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE,  
Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Marie LECOULPIER, Bertrand  
RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN,  
Xavier MONSCH, Christian EON.

**Absents excusés** : Gladys GARETTE, Jacquy  
GUERIN

Convocation et affichage le : 09/07/2021
---

**Secrétaire de séance** : Evelyne ROMMES

Conformément à la réglementation le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de  
séance. Madame Evelyne ROMMES a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle  
a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur GUILBERT déclare la séance ouverte.  
Monsieur le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux présents ont reçu pour  
lecture le procès-verbal de la séance des 23 juin, en l'absence d'observation le procès-  
verbal est approuvé.

<b>2021-25      VOIE DOUCE : ATTRIBUTION DU MARCHE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>
---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission  
d'ouverture des plis s'est réunie. Le maître d'œuvre a remis son analyse des offres, il  
convient de choisir l'entreprise qui fera les travaux.

Monsieur le Maire précise d'autre part que ce cheminement longe une route  
départementale N° 68 et qu'il convient de signer une convention d'occupation du  
domaine public entre la commune et le Conseil Départemental.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de Dotation de Soutien à  
l'Investissement Local (DSIL) a été faite puisque ce dossier n'était pas éligible à la  
DETR, il précise que la commune est toujours en attente de la décision concernant  
cette DSIL, mais qu'il est également possible de faire un dossier au titre des amendes  
de police.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de retenir l'entreprise EVEN mieux-disante pour un montant total de  
travaux de 175 740.35 euros soit 210 888.42 € toutes taxes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec le Conseil Départemental  
une convention d'occupation du domaine public.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subventions au titre  
des amendes de polices.

**2021-26 LOCATION VIDEO PROJECTEUR, LOCATION SALLE MULTIFONCTION, LOCATION SALLE MULTIFONCTION POUR LE SMAP, LOCATION CHAPITEAU COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission, chargée des associations, a travaillé sur les tarifs suite à l'acquisition du vidéo projecteur pour la salle multifonctions et l'achat de barnums. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de délibérer sur les tarifs. Il précise également que concernant les locations de cette salle pour le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre le tarif n'a pas été revu depuis 2008, et que ce nouvel équipement pourra être très utile pour les réunions du SMAP.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de retenir fixer comme suit les tarifs de locations suivants :

TARIF LOCATION SALLE MULTI FONCTIONS	1 JOUR							
	Particulier PLEVEN				Association et particulier hors commune			
	Sans chauffage Sans cuisine	Avec chauffage Sans cuisine	Sans chauffage Avec cuisine	Avec chauffage Avec cuisine	Sans chauffage Sans cuisine	Avec chauffage Sans cuisine	Sans chauffage Avec cuisine	Avec chauffage Avec cuisine
	70 €	100 €	100 €	130 €	130 €	160 €	180 €	210 €
Caution 250 € + 50 €								
TARIF LOCATION SALLE MULTI FONCTIONS	2 JOURS							
	Particulier PLEVEN				Association et particulier hors commune			
	Sans chauffage Sans cuisine	Avec chauffage Sans cuisine	Sans chauffage Avec cuisine	Avec chauffage Avec cuisine	Sans chauffage Sans cuisine	Avec chauffage Sans cuisine	Sans chauffage Avec cuisine	Avec chauffage Avec cuisine
	120 €	180 €	170 €	230 €	230 €	290 €	300 €	360 €
Caution 250 € + 50 €								
LOCATION SALLE MULTIFONCTIONS								
Apéritif, Enterrement, réunions et divers	Particulier PLEVEN				Association et particulier hors commune			
	Sans chauffage		Avec chauffage		Sans chauffage		Avec chauffage	
	30 €		60 €		50 €		80 €	

Associations de Pléven			
Gratuit 1 fois/an			
Sans cuisine Sans chauffage	Avec cuisine Sans chauffage	Sans cuisine Avec chauffage	Avec cuisine Avec chauffage
30 €	60 €	60 €	90 €

VIDEO	CAUTION	LOCATION
-------	---------	----------

BARNUMS	CAUTION	LOCATION	LOCATION
---------	---------	----------	----------

PROJECTEUR		
Particuliers et associations communales	800 €	50 €
Particuliers et associations extérieures commune	800 €	80 €

		1 JOUR OU 2	1 SEMAINE
Particuliers et associations communales	300 €	40 €	150 €
Particuliers et associations extérieures commune	300 €	40 €	150 €

Pour la location du vidéo projecteur et des barnums obligation de prendre une assurance et de la remettre avant la location en mairie.

La location de barnums est gratuite pour les associations de la commune si la manifestation est faite dans un but d'intérêt collectif, mais il y a obligatoirement une caution.

Les barnums sont à retirer le vendredi avant 17 heures et à rendre le lundi matin 9 heures

#### **POUR LOCATION PAR LE SMAP OU LE SAGE**

Location de la salle multifonction pour le SMAP 120 € par séances pour toutes les locations à partir de juillet 2021 (location de la salle, du vidéo projecteur, de la sono avec chauffage et sans la cuisine), et autorisation faite à Monsieur le Maire pour signer un contrat de location avec Monsieur le Président du SMAP.

#### **2021-27 DEVIS ELECTRICITE SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire demande à Monsieur SEGUIN Mickael adjoint de présenter les devis concernant les différents travaux d'électricité.

		BRIEND Gilles HT	MEHEUST Erwan HT
SALLE DES FETES	Scène	516.50 €	1 086.78 €
	Marché	981.85 €	638.35 €
	Marché plus friteuse	465.35 €	326.56 €
	Coffret nomade	669.50 €	1 221.14 €
CAMPING	Borne camping-car	2 033.97 €	3 319.04 €
	Borne camping	991.68 €	117.66 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 658.85 €</b>	<b>6 709.53 €</b>

Concernant les travaux pour la borne camping-car, il est préférable d'attendre un peu, mais de faire réparer celle qui est en place sur la partie « espace jeux ».

Monsieur le Maire précise qu'il y a aussi un devis en attente pour installer des prises à l'école pour l'installation de 4 ordinateurs pour 1179.38 € TTC.

#### **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNINCIPAL**

**DECIDE** de retenir la proposition de Gilles BRIEND (scène, marché, prise pour la friteuse, et coffret nomade) pour un montant total de 2633.20 €, et de faire réparer le coffret électrique du terrain de camping.

<b>2021-28</b>	<b>ENVELOPPE GLOBALE HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR 2021</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient chaque année, d'autoriser la réalisation d'heures supplémentaires par le personnel communal et d'en fixer les limites pour l'année.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** que peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, (heures au-delà de 1 607 heures annuelles), en raison des nécessités de service et à la demande du Maire tous les agents titulaires et non titulaires à temps complet.

**FIXE** l'enveloppe globale comme suit pour 2021 :

150 heures supplémentaires annuelles

**DECIDE** que les heures supplémentaires seront payées sur états détaillés soit le mois suivant soit en fin d'année, ou à la fin du contrat pour les non titulaires.

<b>2021-29</b>	<b>PASSAGE EN M57 : NOMENCLATURE COMPTABLE</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle norme comptable sera mise en place par les finances publiques. Madame la trésorière a demandé à la commune de PLEVEN d'être commune pilote.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** d'être commune pilote à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour utiliser la norme M57 pour la comptabilité communale.

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va faire un courrier en réponse au directeur des finances pour protester contre la fermeture de la trésorerie.

**Chemin côte de barre** : Le conseil municipal est d'accord pour remodeler le terrain avec un tractopelle pour un montant de 1000 euros.

Les peintures des dents de requin vont être refaites, elles ne sont plus visibles et c'est dangereux.

Jeudi 15 : réunion de coordination concernant la voie douce.

Monsieur le Maire a vu pour l'inauguration le 28 août et c'est possible, il faudrait une animation des pêcheurs.

Madame Parent, du Conseil Départemental est venue en mairie pour voir les terrains privés traversés, il est désormais possible de signer les conventions.

Monsieur le Maire demande aux élus de faire un bilan après un an de fonctionnement. Le Conseil Municipal est vivant et l'ensemble du conseil est content de se retrouver. La parole est plus facile, moins de stress.

La séance est levée à 21H50

Christian GUILBERT

Evelyne ROMMES

Les membres du Conseil Municipal

Mickaël SEGUIN	
HERVE GUILLEMOT Estelle	
LEMONNIER Cédric	
LECOUPLIER Marie	
RABAROT Bertrand	
SAMSON Vanessa	
BAUCHE Aurore	
GUEGUEN Jean-Yves	
GARETTE Gladys	Absente
MONSCH Xavier	
GUERIN Jacquy	Absent
EON Christian	